

# Archives départementales du Gard

## Rêvons l'école de demain !

Ateliers nomades sur le territoire gardois

### Dialogue ARCHIVES-GRAVURE

Artiste-médiateur : David AKEMATA

Technique utilisée : la gravure

### À destination des établissements scolaires

Modalités de réservation-Nombre d'ateliers limités/Gratuit

Éléments pour préparer l'atelier, à destination des enseignants et des organisateurs

Année scolaire  
2023-2024

#### OBJET

**Ce document a pour objet de décrire l'organisation, les modalités du déploiement de l'atelier nomade sur le département du Gard.**

**Le document définit les rôles des 3 acteurs de l'atelier**

**Les Archives départementales du Gard dans le cadre de la valorisation des documents d'archives déploient une offre culturelle sur le territoire du département pour accompagner la nouvelle exposition temporaire**

**« En classe ! »**

**Les ateliers nomades « Rêvons l'école de demain ! » sont en lien avec ce projet, ils sont destinés plus particulièrement aux élèves, collégiens et lycéens dans leur établissement.**

**Les ateliers nomades permettent aux équipes éducatives, sur plusieurs champs disciplinaires, de s'emparer des ressources patrimoniales qui rendent compte de l'histoire locale au regard de l'histoire nationale et du patrimoine local.**

**Les ateliers nomades sont financés par les Archives départementales du Gard, ils sont gratuits pour les établissements scolaires gardois et pour les élèves.**

## Objectifs communs

- ✓ Permettre la découverte du patrimoine local.
- ✓ Faire découvrir un établissement culturel et ses missions.
- ✓ Permettre une relation de proximité et d'échanges avec un artiste.
- ✓ Favoriser l'éveil artistique et culturel des élèves à partir d'un projet transdisciplinaire impliquant la communauté scolaire.
- ✓ Encourager la création artistique contemporaine dans le domaine de la gravure.

## 1-Cadre de l'atelier

L'atelier est financé et organisé par les Archives départementales du Gard. Il comprend le financement de la participation de l'artiste-médiateur pour un atelier gravure et son trajet jusqu'à l'établissement scolaire ainsi que le matériel pour permettre aux élèves de pratiquer la gravure.

Les établissements scolaires du Gard, au travers d'un référent-hôte (enseignant) peuvent réserver pour une classe l'atelier auprès des Archives départementales.

## 2-Objet de l'atelier

Ce projet EAC (Éducation Artistique et Culturelle) se veut :

- ✓ Multi-partenarial : il met en lien à la fois une structure patrimoniale, les Archives départementales du Gard, un artiste plasticien et un établissement scolaire.
- ✓ Au plus proche des élèves en favorisant une proximité immédiate géographique avec l'artiste au travers d'une pratique artistique et en évitant le déplacement des élèves en dehors de leur établissement.

## 3-Conduite de l'atelier

=>L'artiste-médiateur vient en tant qu'intervenant et son intervention est composée :

D'une présentation des missions des Archives

De la présentation de l'atelier

Petite introduction sur la gravure

Présentation du matériel

Déroulé et étapes de la création de la gravure

Les élèves repartiront à l'issue de l'atelier avec leur réalisation

=>Le référent-hôte accueille l'artiste-médiateur, il est présent à l'atelier et s'assure du bon déroulement de l'atelier et du respect des consignes auprès des élèves.

- Préalable : en amont de l'atelier, les élèves auront pris connaissance du contenu de l'atelier

## 4-Conditions de l'atelier

- L'atelier est gratuit pour établissements scolaires gardois et pour les élèves. Il ne pourra être demandé aux participants une participation financière pour bénéficier de l'atelier (de façon directe ou indirecte).
- Les ateliers ont lieu dans l'établissement.
- L'atelier est prévu pour une seule classe à la fois.
- Une salle avec un point d'eau avec des produits type savon pour le nettoyage sont mise à disposition par l'établissement le temps de l'atelier, de sa préparation et de son nettoyage (3 heures).
- Les élèves seront invités à amener un vieux tee-shirt pour ne pas abîmer leur vêtement et devront appliquer les consignes d'utilisation du matériel.
- **Le référent/hôte (enseignants...)**

=>L'établissement sera représenté par un « référent hôte ». Il représentera le lieu d'accueil, sera le contact exclusif auprès des Archives et de l'artiste-médiateur (prestataire des Archives).

=>Le « référent hôte » sera garant de la qualité de l'accueil sur site, des participants ou des élèves.

=>Il aura préalablement demandé les autorisations nécessaires à la venue de l'artiste-médiateur

=>Il aura préparé la séance avec les élèves et avec l'artiste médiateur, et organisé les locaux où aura lieu l'atelier

=>Il donnera à l'artiste-médiateur les informations nécessaires au bon déroulement

=>Il sera présent le temps de l'atelier et prendra une part active à la séance avec et auprès des élèves.

=>Il veillera auprès des participants à la bonne compréhension des consignes de sécurité à leur bonne application durant l'atelier. Ces consignes auront été présentées par l'artiste-médiateur avant la pratique artistique. Les fiches sécurité sont envoyées au moment de la réservation.

=>Il sera un soutien à l'artiste-médiateur sur le temps de préparation, le temps de l'action et le temps de nettoyage

- **L'artiste-médiateur**

=>Pendant le temps scolaire, l'artiste-médiateur est rémunéré par le Conseil départemental. Il doit respecter les principes fondamentaux de la République et du service public, en particulier les principes de laïcité, de neutralité et de réserve.

L'intervenant doit respecter les personnels, adopter une attitude bienveillante à l'égard des élèves et se conformer au règlement intérieur de l'établissement scolaire.

=>Il est assuré à titre personnel pour ses interventions en milieu scolaire

=>Il est inscrit au RÉPERTOIRE DSDEN 30 (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Gard) des artistes/intervenants susceptibles d'intervenir en milieu scolaire.

=>L'artiste-médiateur présentera aux participants au préalable les outils et le matériel et leur stricte utilisation.

## **5-Date et durée**

- Les dates sont fixées en commun accord entre le référent-hôte et l'artiste-médiateur.
- Cette date sera transmise aux Archives départementales qui rédigera un courriel de validation regroupant les informations nécessaires à l'organisation.
- Un atelier peut être prévu le matin et un autre l'après-midi dans le même établissement.
- Un atelier a une durée effective avec les élèves de deux heures.

## **6-Réservations et participants**

Les demandes de réservations sont effectuées par courriel à [archives@gard.fr](mailto:archives@gard.fr) à partir du 15 octobre 2023

-Le nombre d'ateliers dans l'année est limité,

-Les réservations seront validées dans l'ordre d'arrivée de la demande.

-Un même établissement ne peut bénéficier que de 2 ateliers maximum.

Si des ateliers sont annulés, une inscription sur liste d'attente est possible à la demande.

Les réservations seront closes quand le budget alloué à cette action de valorisation sera utilisé.

Pour la prise en compte de la réservation, le courriel devra comporter :

- ✓ Le nom de l'enseignant coordinateur (Référént-Hôte),
- ✓ Un numéro de téléphone,
- ✓ Une adresse mél,
- ✓ Le nom de l'établissement,
- ✓ Le niveau de la classe,
- ✓ Le nombre d'élèves,
- ✓ 3 dates et heures envisagées.

Tous les courriels échangés entre le référent hôte et l'artiste concernant l'atelier seront mis en copie à [archives@gard.fr](mailto:archives@gard.fr)

Chaque partie s'engage, en cas d'annulation, à envoyer un courriel à l'ensemble des parties. Si le référent hôte (Enseignant coordinateur) est absent, il devra être remplacé durant tout le temps de l'atelier par un agent de l'établissement. L'artiste-médiateur ne pourra en aucun cas effectuer l'atelier sans une personne représentant l'établissement.

Aucune modification ne pourra être faite sans l'accord des Archives.

## **7-Éléments de communication**

Des flyers et/ou affiches pourront être remis pour diffusion par les Archives départementales du Gard à l'établissement qui accueille l'atelier.

L'établissement hôte, l'artiste-médiateur et les Archives départementales pourront faire une communication avant et après l'atelier.

La communication pour chaque partie devra obligatoirement comporter les éléments suivants :

- L'atelier nomade est un atelier gratuit organisé et financé par les Archives départementales du Gard.
- Le nom de l'artiste.
- Si le logo du Conseil départemental est utilisé, la communication devra être validée au préalable par le Conseil départemental.
- Pour les actions scolaires, un chevalet sera placé dans la salle indiquant que l'atelier est organisé et financé par les Archives départementales du Gard, pour les autres actions un kakémono du département sera installé dans la salle de l'atelier.

## **8-Restitutions et évaluation**

- Le référent-hôte :

A l'initiative de chaque enseignant une restitution pourra être réalisée au sein de l'établissement.

Il devra envoyer un courriel à [archives@gard.fr](mailto:archives@gard.fr) dans la semaine qui suivra l'atelier avec la fiche d'évaluation qui lui aura été remise au moment de l'inscription. L'envoi de quelques photos/visuels sera apprécié.

- L'artiste-médiateur :

L'artiste pourra prendre en photos des réalisations des élèves et les utiliser pour sa communication.

Il devra envoyer un courriel à [archives@gard.fr](mailto:archives@gard.fr) dans la semaine qui suivra l'atelier avec la fiche d'évaluation qui lui aura été remise. L'envoi de quelques photos/visuels sera apprécié.

- Les Archives

Les Archives mettront en valeurs les actions qui auront lieu dans les établissements scolaires.

## **9-Questions et renseignements**

Pour tout complément d'information et toute question  
Contacter par courriel à [archives@gard.fr](mailto:archives@gard.fr) :  
Giovanna GALAN, Cheffe de service des actions pédagogiques

### **A destination des enseignants, éléments pour préparer l'atelier**

- **Lien avec les programmes de l'Education nationale**

Cet atelier mené par David AKEMATA permet de mobiliser les 3 piliers de l'Education Artistique et Culturelle : pratiquer-fréquenter-rencontrer. Il est parfaitement inclus dans un des axes prioritaires de l'EAC "regarder". Le travail autour de l'école rêvée permet d'éduquer le regard des élèves à travers des œuvres d'art et l'appropriation du patrimoine, ici local avec une découverte des archives. Cet atelier permet de mettre en œuvre les différentes compétences travaillées en Arts plastiques du cycle 2 au cycle 4 : "expérimenter-produire-créer" en permettant à l'élève un travail alliant étude du réel et imaginaire et "mettre en œuvre un projet artistique" avec la création d'une œuvre à la fois personnelle et collective.

- **Les Archives départementales du Gard**

Les Archives départementales du Gard ont pour missions de collecter, classer, conserver, communiquer et valoriser les documents qui lui sont confiés. Essentiellement constitués de documents administratifs produits dans le département, les fonds d'archives ont une valeur de preuve et une valeur historique. Les fonds privés conservés, moins nombreux en mètres linéaires viennent compléter les fonds. Ils peuvent provenir de dons, de legs, de dation ou encore d'achats.

<https://archives.gard.fr/accueil.html>

Les documents d'archives peuvent être des outils pédagogiques pour les enseignants.

- ✓ Les archives témoignent de l'activité humaine de notre département du Moyen Âge à nos jours.
- ✓ Les archives abordent de nombreuses disciplines.
- ✓ Les archives s'insèrent dans le processus de compréhension de la vérification de l'information.
- ✓ Les Archives rendent compte de l'histoire locale au regard de l'histoire nationale.
- ✓ Les Archives participent à la compréhension de la citoyenneté et des valeurs de la République

<https://archives.gard.fr/transmettre/le-service-educatif.html>

- **L'artiste invité : David AKEMATA**

David AKEMATA est illustrateur et auteur. Cherchant une technique pour reproduire artisanalement ses dessins, il a découvert la gravure, un univers d'une grande richesse qui le passionne à présent pour la diversité des rendus esthétiques obtenus et pour la magie du moment de l'impression. Il développe un univers onirique très personnel dans ses bandes dessinées et illustrations. Il anime de nombreux ateliers dans les établissements scolaires et socio-culturels, mettant le partage et la transmission au cœur de sa pratique.

<https://akemata.popcube.org> ; [https://www.instagram.com/david\\_akemata](https://www.instagram.com/david_akemata)

- **Note d'intention de l'artiste**

À partir des témoignages du passé, rêvons et illustrons l'école de demain. En choisissant parmi les photos issues des fonds des Archives départementales du Gard, les élèves pourront mêler dessins et collages et imaginer l'école de leurs rêves sous forme d'une illustration légendée. Puis cette illustration sera imprimée artisanalement dans la classe, transformée pour l'occasion en atelier de gravure d'art.

- **La technique utilisée**

La gravure comme procédé d'impression d'images est attestée depuis au moins le VII<sup>e</sup> siècle en Chine. En Europe, elle a connu un essor considérable à partir de la Renaissance et du développement de l'imprimerie. La gravure sur Rhéналon (un plastique transparent plus tendre que le plexiglas) est une technique de gravure en creux qui donne rapidement de belles impressions. Sa transparence permet de recopier un dessin préparatoire ou une photo, sa souplesse le rend facile à graver. Une fois la plaque gravée, elle est enduite d'encre puis essuyée. L'encre reste dans les traits gravés et elle est transférée sur le papier au moyen d'une presse à rouleau.